

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mardi, 6 avril 2010 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : M. le Maire René Gosselin, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil,

Et formant quorum sous la présidence de M. le Maire René Gosselin.

Le directeur général/secrétaire-trésorier et le directeur général adjoint assistent également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue au quelque 20 personnes présentes à cette séance.

10-04-077

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2010;
6. Adoption du second projet de règlement numéro 115-10 modifiant le règlement de zonage numéro 69-07;
7. Étude de la dérogation mineure présentée par M. Richard Samson;
8. Embauche de M. Stéphane Dostie à titre de pompier volontaire;
9. Embauche de M. Jean-Marc Grondin à titre de brigadier scolaire;
10. Entente de gérance de l'aréna : signification de fin de l'entente;
11. Proposition d'élection sur le conseil d'administration de la corporation du Réseau cyclable du Grand lac St-François;
12. Chlorure de calcium : autorisation d'appel d'offres sur invitation;
13. Projet de construction d'un centre multifonctionnel : approbation du devis et autorisation d'appel d'offres des firmes d'ingénierie en structure et génie civil;
14. Projet de construction d'un centre multifonctionnel : approbation du devis et autorisation d'appel d'offres des firmes d'ingénierie en mécanique et électricité;
15. Autorisation d'achat d'une presse à boyaux hydraulique;
16. Travaux de voirie : autorisation de dépenses;
17. Fourniture d'asphalte : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
18. Secteur Sacré-Cœur-de-Marie : entretien estival des espaces verts;
19. Brunch communautaire : subvention de la salle du centre Adstock;
20. Octroi de diverses subventions :
 - sur le chemin des Artisans
 - club Chasse & Pêche St-Méthode
21. Affaires diverses :
22. Correspondance et rapports;
23. Période de questions;
24. Levée ou ajournement de la séance.

Puisque aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-078 **PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes des procès-verbaux des séances du mois de mars 2010, ceux-ci soutenant les avoir lu et les déclarant conforme aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-079 **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 449 742.51 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-080 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

ATTENDU les dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le règlement 116 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 27 octobre 2009;

ATTENDU qu'il est du pouvoir de la municipalité d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU que ce règlement permet d'implanter, en zone agricole viable, des résidences sur des terrains d'une superficie minimale de 40,47 hectares;

ATTENDU que ce règlement permet également de corriger des erreurs d'écriture concernant spécifiquement l'appellation de certains secteurs de zone sur les feuillets 2 et 4 du plan de zonage;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Ghislain Jacques lors d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} février 2010;

ATTENDU l'adoption du premier projet du règlement 115-10 lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le lundi, 8 mars 2010;

ATTENDU qu'aucune modification n'est apportée au premier projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 115-10
amendant le règlement de zonage numéro 69-07. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-081

**ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR
M. RICHARD SAMSON**

M. Samson, propriétaire du lot 17-71 du rang 10, Canton de Thetford et plus spécifiquement le 474, rue des Castors, s'adresse au conseil municipal, via le Comité Consultatif d'Urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant une dérogation mineure pouvant lui permettre la construction d'un garage sur ce lot. La demande de dérogation repose sur un (1) aspect du règlement, soit la hauteur maximale imposée pour la construction d'un bâtiment accessoire. La réglementation en vigueur stipule, en vertu de l'article 10.3.2.1 du règlement de zonage, que la hauteur du bâtiment accessoire ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal.

Le requérant demande donc de déroger à la réglementation en vigueur et lui permettre la construction d'un garage d'une hauteur maximale de 6 mètres alors que le sommet de son bâtiment principal, situé de l'autre côté de la rue, culmine à 4,6 mètres.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, M. le Maire met, à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite aux délibérations et à l'avis favorable transmis par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de déroger à l'article 10.3.2.1 du règlement de zonage numéro 69-07 et d'accorder à M. Richard Samson, pour la construction d'un garage sur le lot 17-71 du rang 10, Canton de Thetford, l'autorisation d'ériger un bâtiment accessoire d'une hauteur maximale de 6 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-082

**EMBAUCHE DE M. STÉPHANE DOSTIE À TITRE D'APPRENTI POMPIER
VOLONTAIRE-COMPLÉMENT**

ATTENDU la résolution 09-10-202, laquelle embauche conditionnellement M. Stéphane Dostie à titre d'apprenti pompier volontaire à la brigade incendie de St-Méthode;

ATTENDU que M. Dostie a subi l'examen médical requis par la municipalité et que, selon les résultats obtenus, ce dernier est apte à occuper un poste de pompier volontaire au sein de la brigade incendie de St-Méthode;

ATTENDU la recommandation effectuée par le docteur Clément Morin de la clinique industrielle de Beauce dans sa communication datée du 17 mars 2010 à l'effet que la municipalité pourrait se prévaloir de l'article 329 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* advenant que M. Dostie présenterait des douleurs à la région lombaire suite à un traumatisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher M. Stéphane Dostie à titre d'apprenti pompier volontaire à la brigade incendie de St-Méthode conditionnellement à la réussite des cours obligatoires en la matière et au jugement porté par le directeur du service incendie immédiatement avant l'inscription du candidat aux susdits cours;
- dans le cas où M. Dostie viendrait qu'à présenter des douleurs à la région lombaire suite à un quelconque traumatisme, de se prévaloir de l'article 329 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*, tel que recommandé par le docteur Clément Morin de la clinique industrielle de Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-083

EMBAUCHE DE M. JEAN-MARC GRONDIN À TITRE DE BRIGADIER SCOLAIRE

ATTENDU le décès de notre brigadière scolaire, Mme Jolyne Mathieu;

ATTENDU qu'il y a lieu de la remplacer;

ATTENDU que M. Jean-Marc Grondin désire occuper ce poste devenu vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'embaucher M. Jean-Marc Grondin à titre de brigadier scolaire aux conditions suivantes :

- de lui verser, à chaque mois à titre de salaire, la somme de 25 \$ par jour inscrit au calendrier scolaire de la Commission scolaire des Appalaches;
- lors d'une absence du brigadier, d'exiger, au préalable, le nom de son substitut afin que celui-ci soit couvert par la CSST advenant un incident fâcheux. À ce moment, la municipalité paiera directement le remplaçant à titre de travailleur autonome et ce, au même tarif que reçoit le brigadier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-084

ENTENTE DE GÉRANCE DE L'ARÉNA : SIGNIFICATION DE FIN DE L'ENTENTE

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a confié, par une entente signée avec M. Yvan Fortin, la gérance de l'aréna;

ATTENDU que la démolition de l'aréna actuelle et la construction d'un nouveau centre multifonctionnel pourrait compromettre les activités de glace de la prochaine saison à cet endroit;

ATTENDU qu'en vertu de l'«attendu» ci-dessus, la municipalité d'Adstock désire se prévaloir de l'article 10 de l'entente et mettre fin à celle-ci;

ATTENDU que l'article 10 de l'entente stipule que «*À la fin de la susdite période, cette entente se renouvellera automatiquement par période de un (1) an, à moins que l'une des parties informe l'autre par écrit de mettre fin à l'entente et ce, au plus tard le 30 septembre de l'année en cours*»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'informer M. Yvan Fortin, par écrit, que la municipalité d'Adstock se prévaut de l'article 10 de l'entente signée entre les parties et met fin à l'entente de gérance de l'aréna pour les motifs invoqués dans le second «attendu» du préambule.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-085

PROPOSITION D'ÉLECTION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU RÉSEAU CYCLABLE DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS

ATTENDU que le conseil d'administration de la Corporation du réseau cyclable du Grand lac St-François se compose de treize administrateurs, dont cinq élus municipaux et huit représentants de la société civile;

ATTENDU que trois des cinq postes consacrés aux élus municipaux ne sont pas comblés depuis les dernières élections municipales;

ATTENDU que les postes dédiés aux élus municipaux sur le conseil d'administration de la Corporation du Réseau cyclable du Grand lac St-François doivent être comblés par les municipalités entourant le Grand Lac St-François ou celles touchées par le futur réseau cyclable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de proposer, à la Corporation du Réseau cyclable du Grand lac St-François, le nom de M. Denis Marc Gagnon, conseiller au district numéro 5 de la municipalité d'Adstock, à titre d'administrateur de la Corporation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-086

CHLORURE DE CALCIUM : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, sur invitation, à un appel d'offres concernant la fourniture, la livraison et l'épandage d'environ 225m³ de chlorure de calcium liquide répondant à la norme BNQ 2410-300/2002. Les soumissionnaires invités sont la firme «Somavrac Inc.» et «Transports Adrien Roy & Filles Inc.».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-087

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL :
APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES DES
FIRMES D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL**

ATTENDU que le conseil municipal désire inviter des firmes d'ingénieurs de spécialité «structure et génie civil» pour la fourniture de services professionnels dans son projet de construction d'un centre multifonctionnel;

ATTENDU que les élus membres du comité du centre multifonctionnel ont pris connaissance d'un devis préparé par M. Michel Gingras de la firme «St-Gelais-Montminy» dont les services d'expert conseil ont été retenus par la municipalité en vertu de la résolution numéro 10-03-059 et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, un appel d'offres avec système de pondération est obligatoire pour l'obtention de services professionnels lorsque les honoraires prévus excèdent la somme de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'approuver, sur recommandation des élus membres du conseil délégués à l'étude du devis préparé par M. Michel Gingras de la firme «St-Gelais-Montminy» le susdit document, lequel concerne la fourniture de services professionnels en ingénierie, spécialité «structure et génie civil» avec système de pondération, tel que prescrit par l'article 936.0.1.1 du code municipal;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation et d'inviter les firmes de professionnels spécialisés en structure et génie civil suivantes :
 - ❖ Axys consultants Inc. de Ste-Marie-de-Beauce
 - ❖ Fréchette LGL, division SNC Lavalin de Thetford Mines
 - ❖ Cima Plus de Sherbrooke

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-088

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL :
APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES DES
FIRMES D'INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ**

ATTENDU que le conseil municipal désire inviter des firmes d'ingénieurs de spécialité «mécanique et électricité» pour la fourniture de services professionnels dans son projet de construction d'un centre multifonctionnel;

ATTENDU que les élus membres du comité du centre multifonctionnel ont pris connaissance d'un devis préparé par M. Michel Gingras de la firme «St-Gelais-Montminy» à cet égard;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, un appel d'offres avec système de pondération est obligatoire pour l'obtention de services professionnels lorsque les honoraires prévus excèdent la somme de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'approuver, sur recommandation des élus membres du conseil délégués à l'étude du devis préparé par M. Michel Gingras de la firme «St-Gelais-Montminy» le susdit document, lequel concerne la fourniture de services professionnels en ingénierie, spécialité «mécanique et électricité» avec système de pondération, tel que prescrit par l'article 936.0.1.1 du code municipal;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation et d'inviter les firmes de professionnels spécialisés en mécanique et électricité suivantes :
 - ❖ Le groupe conseil Meconair Ltée de Québec
 - ❖ Services de génie Thermeca de Québec
 - ❖ Teknica-HBA de Sherbrooke

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-089

ACQUISITION D'UNE PRESSE HYDRAULIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant de 1 650 \$, taxes en sus, à la firme Hydraulique Service de St-Georges-de-Beauce pour l'acquisition d'une presse devant servir à fabriquer des boyaux hydrauliques pour la voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-090

TRAVAUX DE VOIRIE : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont prévu, dans leur budget 2010, des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur le territoire;

ATTENDU que ces travaux sont contenus dans une liste préalablement déposée et analysée par les élus, ceux-ci s'en déclarant satisfaits;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'inspecteur municipal à dépenser les sommes ci-dessous décrites;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à dépenser les sommes suivantes :

ROUTE DU LAC ST-FRANÇOIS	
➤ excavation et remblayage	60 000 \$
RUE VACHON	
➤ excavation et remblayage	26 250 \$
10 ^e RANG	
➤ transition	13 000 \$

1 ^{ère} AVENUE OUEST	
➤ asphaltage	22 000 \$
8 ^e RANG SUD :	
➤ pulvérisation et asphaltage sur 350 m	40 000 \$
RANG DE LA COLLINE	
➤ gravier & asphaltage	16 150 \$
RANG MC CUTCHEON	
➤ pulvérisation et asphaltage sur 1 km	120 300 \$
GARAGE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	
➤ isolation	3 000 \$
REMISE À SEL SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	
➤ portes	5 500 \$
AUTRES	
➤ Inter 2007 : peinture du châssis et de la boîte	4 000 \$
TOTAL DES TRAVAUX AUTORISÉS	310 200 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-091

FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mars 2010, par la résolution numéro 10-03-063, un mandat fut donné au directeur général/secrétaire-trésorier de procéder, par appel d'offres public, à la demande de fourniture et de pose d'enrobé bitumineux régulier sur diverses routes de la municipalité.

Au terme de la période de présentation des soumissions, deux (2) soumissionnaires, soient «Pavages Sartigan Ltée» et «Pavage Centre Sud du Québec Inc.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, jugés conforme à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants, lesquels prix incluent toutes taxes applicables :

SOUMISSIONNAIRES	MÉLANGE RÉGULIER	
	Secteur St-Méthode ~250 tonnes	Secteur Sacré-Cœur ~1750 tonnes
Pose à la profileuse		
Pavage Centre-Sud	115.25 \$	113.75 \$
Pavage Sartigan	151.25 \$	151.25 \$
Pose à la main		
Pavage Centre-Sud	190.75 \$	188.70 \$
Pavage Sartigan	290.09 \$	290.09 \$

Suite à l'analyse des soumissions,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux,
pour l'année 2010, à la firme «Pavage Centre Sud du Québec Inc», celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-092 **SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : ENTRETIEN ESTIVAL DES ESPACES VERTS**

Pour la saison estivale 2010,
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de confier à M. Jimmy Jacques, contre rémunération de 950 \$, la responsabilité d'entretien estival des espaces verts et l'arrosage des fleurs des sites suivants :

- l'emplacement de la source «4 chemins»;
- l'entrée du village située face à la résidence de M. Léopold Quirion;
- l'autre extrémité du village située en face de la demeure de M. Sylvain Jacques;
- l'emplacement de la croix de chemin sise à l'entrée du chemin de la Grande-Ligne;
- l'emplacement de la croix de chemin installée à l'intersection de la route de l'Église et du rang Turgeon;
- le pourtour des étangs du site de traitement des eaux usées;
- tout autre endroit demandé par l'inspecteur municipal adjoint.

Les travaux d'entretien devront être réalisés à la satisfaction de l'inspecteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-093 **FABRIQUE ST-MÉTHODE : PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE ADSTOCK**

Le conseil de la Fabrique St-Méthode s'adresse à la municipalité demandant la permission d'utiliser gratuitement la salle du Centre Adstock pour la tenue de leur brunch bénéfique prévu pour le 25 avril 2010.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de prêter gratuitement, au Conseil de Fabrique de St-Méthode, la salle du Centre Adstock pour la tenue de leur brunch bénéfique devant se tenir le 25 avril courant. Étant donné que le contrat conclu avec M. Yvan Fortin, gérant de l'aréna, prendra fin qu'à la fin avril, il est résolu de rembourser la somme de 150 \$ à M. Fortin pour la location de cette salle.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-04-094 **OCTROI DE DIVERSES SUBVENTIONS**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement des subventions suivantes :

- Sur la route des Artisans
 - La somme de 100 \$ pour une visibilité lors de la tenue de l'activité;
- Club Chasse & Pêche St-Méthode-St-Daniel
 - La somme de 500 \$ pour faciliter la poursuite de leurs activités;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Le directeur général fait état de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM, de la SDE et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.**
- C2) Officialisation de la rue du Brocard.** Dans une communication datée du 16 février 2010, la Commission de toponymie nous informe qu'elle a officialisé le nom de la rue du Brocard. Cette rue est un embranchement du chemin des Cerfs au Grand lac St-François.

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports jugés de moindres importances reçus au cours du dernier mois furent présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Programme «Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer» d'Hydro-Québec; remplissez votre formulaire au www.courantcollectif.com
- F2) Second projet de règlement 115-10 : période de la tenue du registre référendaire du 8 au 17 avril 2010;
- F3) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 3 mai 2010, 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Coeur-de-Marie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

10-04-095

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 20h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le Maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Bernardin Hamann